

5^{èmes} Assises nationales de l'Assainissement Non Collectif

2008, année de réglementation

Intervention de Philippe FOURNOT
Président du Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de l'Agglomération Lédonienne

Le SIAAL et le SPANC

- 1969: création => collectif
- 2004: compétence SPANC
 - Règlement ANC (12/2004)
 - 200 installations ANC
- 2008: 23 communes
- 2008: 9200 abonnés
 - Dont 94% collectifs
 - 550 installations SPANC
- Mode de gestion: Régie



Le SPANC vu du SIAAL

- Usager: Maître d'œuvre / concepteur
- SPANC: Conseil technique **< ≠ > prescripteur**
 - Au moment de la conception
 - Lors de la réalisation des travaux
 - Aide à l'exploitation
- Maire: Pouvoir de police

Quelle Réglementation ?

- Fixer les obligations de moyen ?
 - Définir le champ du « possible » en terme de filière de traitement
- Fixer des obligations de résultats ?
 - Fixer les critères de non-conformité
 - Qu'est ce qu'un risque sanitaire ou environnemental ?
 - Fixer les modalités de leur vérification

Le risque: des différences fortes d'interprétation et d'action d'un territoire à l'autre...

Quelle Tarification ?

- Redevance pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien
 - Fréquence de passage 2, 4 ou 8 ans ?
 - Redevance annuelle: contraintes contradictoires
 - Application au service rendu
 - Impossibilité de visiter toutes les installations l'année 1
 - Traitement équitable des usagers
 - Equilibre budgétaire obligatoire

Traitement équitable: une attente majeure des usagers

- Exemple: travaux de mise en conformité
 - Jusqu'où aller ?
 - Délai maxi de 4 ans = **avantage au dernier contrôlé ?**
...ou pas d'obligation avant 2012 ?

Conclusion

Une réglementation attendue

- ...au service aussi de l'utilisateur et des collectivités
- ...qui fixe un cadre précis
 - Critères objectifs et réalistes d'évaluation de la conformité
 - Modalités de vérification de ces critères
- ... qui ne décharge pas cette responsabilité sur les SPANC